

De l'huile dans les rouages administratifs

Matignon vient d'adresser aux ministères une série de règles pour améliorer la gestion des services territoriaux de l'État. Au menu : mobilités facilitées entre administrations, harmonisation des avantages sociaux et meilleure cohérence interministérielle.



Chose promise, chose due. Les secrétaires généraux des ministères et les préfets ont reçu, le 8 avril, une note du secrétaire général du gouvernement, Serge Lasvignes, listant une série de mesures pour faciliter la vie aux fonctionnaires de terrain [\[cliquez ici pour télécharger le document\]](#). Baptisées "plan d'action relatif à l'administration territoriale de l'État", elles visent à la fois à supprimer les tâches inutiles, à faciliter les mobilités entre services et à éviter les ordres contradictoires tombés du haut des administrations centrales.

"Nous attendons de ces mesures de vraies améliorations", souligne Jérôme Filippini, le secrétaire général pour la modernisation de l'action publique, qui insiste sur la gestion des ressources humaines. Certaines décisions se traduiront très concrètement dans le quotidien des fonctionnaires. Ainsi, les agents des directions départementales interministérielles issues de différentes administrations peuvent bientôt espérer payer le même prix pour les mêmes repas au restaurant administratif... Ils pourront aussi profiter des mêmes prestations d'action sociale ou de médecine de prévention.

Synchronisation des calendriers

Plus largement, Matignon souhaite favoriser les passerelles entre administrations à l'échelon local. À compétences égales, les fonctionnaires dont le poste ou le service est supprimé doivent être prioritaires pour briguer les postes disponibles dans leur région, y compris ceux des autres ministères.

Sur le plan budgétaire, les calendriers de préparation devront être synchronisés entre ministères afin d'améliorer la visibilité des gestionnaires locaux et de s'assurer de la cohésion de l'ensemble au niveau régional. *"Pour les programmes à enjeux, les responsables de programme présenteront aux préfets de région les contraintes et orientations stratégiques en septembre n-1",* note le document.

De même, les priorités fixées chaque année aux directions départementales interministérielles par les différents ministères devront être remises aux préfets de région en octobre au plus tard. Il n'y a plus qu'à espérer que les administrations se calent sur ces nouvelles règles.

[Laurent Farques](#)

Lire aussi :

- [La mission qui fait trembler les directions départementales](#) (avril 2013)

Tags associés : [Administration territoriale](#), [direction départementale](#), [modernisation de l'action publique](#), [RéATE](#)

Biographies associées

- [Serge Lasvignes](#)
- [Jérôme Filippini](#)

[blog comments powered by Disqus](#)

[La fréquentation de acteurspublics.com](#)
[est certifiée par l'OJD](#)

